

INFORMATION SPÉCIALE CGOS

Garde d'Enfant de 0 à 6 ans LE CESU a perdu son U

C'est à l'Assemblée Générale du CGOS du 15 juin 2017 que la FHF (Fédération Hospitalière de France) et ses comparses de la CFDT ont permis la suppression et la transformation de l'aide régionale à la Garde d'Enfant de 0 à 6 ans en une prestation nationale. Ainsi le Chèque Emploi Service Universel sera dès 2019, une prestation exclusivement servie à la Garde d'Enfant et ce malgré le fort plébiscite rencontré auprès des agents hospitaliers pour faire réaliser de l'aide aux petits travaux, au ménage, à l'aide aux devoirs,

Cette mesure entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

FO s'était opposée fermement à cette nouvelle politique sociale et ce, à plusieurs titres :

- 1) Le montant alloué en 2019 par les CESU sera de 250 € maximum par an, donc très en dessous de ce que versaient certaines régions. Le montant régional pouvait dans certains cas atteindre 850 €. C'est une perte nette de pouvoir d'achat pour de nombreux agents.
- 2) De nombreuses crèches hospitalières, assistantes maternelles, structures territoriales, n'acceptent pas les CESU pour des raisons techniques et administratives ; ce qui est un comble pour les hôpitaux adhérents au CGOS !

En conséquence, FO Santé invite l'ensemble de ses structures syndicales où une crèche hospitalière est existante à prendre toutes les dispositions auprès des directions d'établissements pour amener les établissements à accepter les CESU.

En parallèle, FO Santé va alerter le Président du CGOS pour apporter une aide administrative aux structures hospitalières qui pourraient être en difficulté.

FO n'acceptera pas que les agents hospitaliers soient doublement impactés par ce changement de modalités d'attribution qui, pour rappel, n'avait pas emporté un accord unanime des organisations syndicales au CGOS, notamment par la fermeté de Force Ouvrière.

RÉSISTER REVENDIQUER RECONQUÉRIR

Paris, le 28 août 2018

Fédération des Personnels
des Services Publics et
des Services de Santé
Force Ouvrière

www.fo-publics-sante.org
fo.sante-sociaux@fosps.com
fo.territoriaux@fosps.com

Tél. : 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome
75017 PARIS

